



VILLE DE SAINT-JÉRÔME

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 20 FÉVRIER 2024 À 19 H**

ORDRE DU JOUR

1.- OUVERTURE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Mot du maire
- 1.3 Public – Période de questions
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour
- 1.5 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 janvier 2024
- 1.6 Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif des 11 et 18 janvier 2024 ainsi que ceux du 1^{er} et 8 février 2024

2.- AVIS DE MOTION - ADOPTION DE RÈGLEMENTS

- 2.1 Adoption du règlement 0887-003 – Règlement amendant le règlement 0887-000 portant sur la gestion des matières résiduelles, tel que déjà amendé – PR-0887-003
 - Amendement au règlement
 - Modifier l'article 1 intitulé « Définitions »
 - Modifier la définition du terme « Encombrants » à l'article 1
 - Modifier l'article 2.1 intitulé « Responsabilités et pouvoirs de l'autorité compétente »
 - Modifier les trois (3) premiers alinéas de l'article 2.2
 - Abroger les articles 4.2.3, 4.3.2 et 4.4.2 et ajouter l'article 4.6 intitulé « Volume des matières résiduelles »
 - Modifier le 2^e alinéa de l'article 5.2 « Collecte des matières recyclables »
 - Remplacer l'article 6.1 intitulé « Collecte des encombrants »
 - Ajouter l'article 6.1.1 intitulé « Encombrants acceptés »
 - Ajouter l'article 6.2 intitulé « Unités desservies »
 - Ajouter l'article 6.3 intitulé « Dépôt des matières »
 - Ajouter un alinéa à l'article 8.1 intitulé « Généralités »
 - Ajouter un alinéa à l'article 10 intitulé « Infraction au présent règlement »
- 2.2 Adoption du règlement 0992-000 – Règlement décrétant des travaux d'égout sanitaire et pluvial, de chaussée, de trottoirs, de bordure au régulateur 14 à proximité du 280, rue Labelle ainsi qu'un emprunt de 2 300 000 – PR-0992-000
 - Nouveau règlement
 - Montant de 2 300 000 \$
 - Terme 20 ans
 - 98,6 % du règlement d'emprunt sera remboursé à même une taxe générale imposée sur tous les immeubles de la Ville
 - 1,4 % du règlement d'emprunt sera remboursé à même une taxe générale imposée sur tous les immeubles de la Ville desservis par le réseau d'égout
- 2.3 Adoption du règlement 0990-000 - Règlement fixant le montant de dépenses relatives à la Loi sur les immeubles industriels municipaux (L.R.Q., C.I-0.1) – PR-0990-000
 - Nouveau règlement

- *En application de la LIIM, la Ville adopte un règlement fixant le montant maximal des dépenses pouvant être engagées en 2024 afin d'acheter des immeubles industriels autrement que via des règlements d'emprunt, ou bien pour commencer à utiliser des immeubles pour des fins industrielles qui étaient jusqu'alors détenus pour d'autres fins*

2.4 Adoption du règlement 0280-158 – Règlement amendant le règlement 0280-000 concernant la circulation et le stationnement, tel que déjà amendé – PR-0280-158

- *Amendement au règlement*
- *Annexe 16 - Articles 45 à 49, 51 et 63 « Stationnements municipaux » - Ajout du P-24 – Stationnement de la Cathédrale - De 8 h à 17 h, du lundi au vendredi, avec 13 cases réservées exclusivement pour la Cathédrale en tout temps*
- *Annexe 20 - Article 67 « Octroi du droit exclusif de stationner à certains groupes » - Ajout de l'article 3.39 – 13 cases réservées à usage exclusif à la Cathédrale en tout temps dans le stationnement de la Cathédrale (P24)*

2.5 Adoption du règlement 0979-001 – Règlement amendant le règlement 0979-000 sur le remboursement des dépenses de recherche et de soutien des conseillers - PR-0979-001

- *Amendement au règlement*
- *Modification du point i) de l'article 7 sur les frais de déplacement et de stationnement afin de permettre aux élus d'être remboursés sur des dépenses de stationnement à l'extérieur de la Ville*
- *Modification de l'article 12 afin d'inclure les dépenses reliées à des activités-bénéfice*

2.6 Adoption du règlement 0991-000 - Règlement décrétant des travaux de réfection d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de chaussée, de trottoirs et d'éclairage sur les rues Saint-Georges et Saint-Ignace ainsi qu'un emprunt de 6 300 000 \$

- *Nouveau règlement*
- *Emprunt 6 300 000 \$*
- *Terme 20 ans*
- *66,57 % du règlement d'emprunt sera remboursé à même une taxe générale imposée sur tous les immeubles de la Ville*
- *14,25 % du règlement d'emprunt sera remboursé à même une taxe générale imposée sur tous les immeubles de la Ville desservis par le réseau d'aqueduc*
- *19,18 % du règlement d'emprunt sera remboursé à même une taxe générale imposée sur tous les immeubles de la Ville desservis par le réseau d'égout*

2.7 Présentation, dépôt d'un projet de règlement et avis de motion – Règlement amendant le règlement 0972-000 décrétant des travaux d'aménagement du Parc Jacques-Locas, Phase I ainsi qu'un emprunt de 6 000 000 \$ - PR 0972-001

- *Amendement au règlement*
- *Emprunt additionnel de 2 000 000 \$*
- *Montant total de l'emprunt 8 000 000 \$*
- *Terme 20 ans*
- *100% à l'ensemble*

2.8 Adoption du règlement 0973-001 – Règlement amendant le règlement 0973-000 décrétant des travaux de construction de la nouvelle caserne ouest du Service de la sécurité incendie, incluant une nouvelle centrale de répartitions des appels d'urgence 911 ainsi qu'un emprunt de 22 167 000 \$ - PR-0973-001

- *Amendement au règlement*
- *Emprunt additionnel de 2 940 000 \$*
- *Montant total de l'emprunt 25 107 000 \$*
- *Terme 20 ans*
- *100% à l'ensemble*

2.9 Adoption du règlement 0994-000 - Règlement créant une réserve financière dans le but de financer des immobilisations, des projets et des programmes en environnement (Fonds vert) – PR-0994-000

- *Nouveau règlement*
- *Le montant maximum projeté de la réserve financière est de 2 000 000 \$*
- *Pour une durée indéterminée*

2.10 Présentation, dépôt d'un projet de règlement et avis de motion - Règlement amendant le règlement 0904-000 relatif à l'utilisation de l'eau potable et des infrastructures d'égout et d'aqueduc, tel que déjà amendé – PR-0904-009

- *Amendement au règlement*
- *Modifier le paragraphe 12 de l'article 16.2.3.4 – Stockage des volumes requis*
- *Modifier le paragraphe 5 de l'article 16.2.3.7 – Renseignements requis à la demande de permis de construire*
- *Modifier le premier alinéa de l'article 16.2.12.1 – Application à partir du 1^{er} janvier 2025*
- *Ajouter le dessin normalisé CH-02-06 joint au règlement à l'annexe 2*

- *Remplacer le modèle de permis d'intervention dans l'emprise publique de l'annexe 4 par celui joint au projet de règlement*

2.11 Présentation, dépôt d'un projet de règlement et avis de motion – Règlement amendant le règlement 0970-000 concernant le régime de retraite en faveur des employés de la Ville de Saint-Jérôme, tel que déjà amendé – PR-0970-001

- *Amendement au règlement*
- *Le paragraphe 7.02a) intitulé « Pompiers » est abrogé et remplacé par de nouvelles modalités*
- *Le paragraphe 7.02b) intitulé « Autres employés » est modifié – Nouvelles modalités pour les cols bleus*
- *Le paragraphe 8.02b) intitulé « Prestation de raccordement » est modifié*
- *L'Annexe A intitulée « Indexations ponctuelles accordées en vertu de la réserve de restructuration et des excédents d'actifs du régime » est abrogée et remplacée par une nouvelle*

2.12 Présentation, dépôt d'un projet de règlement et avis de motion – Règlement amendant le règlement 0280-000 concernant la circulation et le stationnement, tel que déjà amendé – PR-280-159

- *Amendement au règlement*
- *Annexe 6, Article 25 « Interdiction de stationner sur certains chemins publics »*
- *Annexe 11, Article 34 « Stationnement à durée déterminée »*
- *Annexe 14, Article 39 et 41 « Espace de stationnement payants les chemins public »*
- *Annexe 16, Article 45, 46, 47, 48, 49, 51 et 63 « Stationnement municipaux »*
- *Annexe 18, Article 62 « Interdiction d'immobilisation »*
- *Annexe 20, Article 67 « Octroi du droit exclusif de stationner à certains groupes »*

2.13 Adoption du règlement 0941-001 – Règlement amendant le règlement 0941-000 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Saint-Jérôme – PR-0941-001

- *Amendement au règlement*
- *Ajout d'une disposition concernant l'ingérence*

2.14 Présentation, dépôt d'un projet de règlement et avis de motion – Règlement décrétant des travaux de construction d'un terrain de baseball en gazon et travaux connexes au Parc de La Salette ainsi qu'un emprunt de 2 500 000 \$

- *Nouveau règlement*
- *Emprunt 2 500 000 \$*
- *Terme : 20 ans*
- *100% à l'ensemble*

3.- **ZONAGE**

3.1 Dépôt du procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du 6 février 2024

- *2 certificats*

3.2 Adoption du règlement 0309-526 amendant le règlement 0309-000 sur le zonage, tel que déjà amendé – PR-0309-526

- *Amendement au règlement*
- *Afin de permettre dans la zone H-2099.3 des habitations unifamiliales jumelées par le mur latéral d'une hauteur maximale de 3 étages et de réduire la profondeur minimale de certaines marges de recul dans la zone H-2100*
- *Assemblée publique : 9 janvier 2024*
- *District : 4*

3.3 Correction de la résolution CM-16388/2023-11-21 approuvant la demande DM-2023-20131

- *Erreur administrative dans la description de l'adresse et du numéro du lot indiqués à la demande*
- *District : 10*

3.4 Adoption du règlement 0300-017 amendant le règlement 0300-000 sur le plan d'urbanisme de la Ville de Saint-Jérôme, tel que déjà amendé - PR-0300-017

- *Amendement au règlement*
- *Afin d'ajouter un objectif visant à décréter un programme de revitalisation des immeubles identifiés au pôle économique du parc industriel de Saint-Jérôme, ainsi qu'aux abords de la jonction des routes 117 et 158*
- *Ajouter un objectif à cet effet au plan d'urbanisme, en concordance avec les orientations du plan d'urbanisme et la stratégie de développement économique 2022-2030*
- *Identifier, à l'aide d'un plan, les secteurs admissibles*
- *Assemblée publique 6 février 2024*
- *Districts: Tous les districts*

- 3.5 Refus - Demande d'autorisation d'un usage conditionnel - UC-2023-20156 - Garderie Passe-Plumes
- *Le demande visait à autoriser la transformation d'un bâtiment principal isolé afin d'implanter un nouvel usage de « Service de garderie (6541) » dans une zone où cet usage n'est pas autorisé en vertu du règlement 0317-000*
 - *District : 8*
- 3.6 Refus - Dérogation mineure no DM-2024-20001 – 609, 9e rue – Lot 2 352 606 du cadastre du Québec
- *Afin de permettre l'implantation d'une clôture et une aire de jeux en cour et marge avant secondaire, sur la limite de lot et l'implantation de contenants pour matières résiduelles à une distance réduite par rapport à une ligne de terrain adjacent à un usage du groupe « Habitation », pour la propriété située au 609, 9e rue, sur le(s) lot(s) 2 352 606 du cadastre du Québec;*
 - *District : 8*
- 3.7 Refus - Dérogation mineure no DM-2023-20158 — 1017, boulevard Lajeunesse Ouest — Lot 3 239 411 du cadastre du Québec
- *La largeur du lot projeté 6 598 395 soit de 17,72 mètres, alors que la largeur minimale prescrite à l'article 41 du règlement de lotissement 0310-000 est de 18 mètres pour un terrain d'angle à bâtir*
 - *District : 10*
- 3.8 Dérogation mineure no DM-2023-20150 – 266, rue Gauthier – Lot 2 140 648 du cadastre du Québec
- *La marge latérale totale applicable au bâtiment principal soit de 4,7 mètres, alors que la marge latérale totale doit être d'un minimum de sept (7) mètres*
 - *L'allée d'accès n'ait aucune distance séparatrice avec le bâtiment principal, alors que les allées d'accès doivent respecter une distance minimale d'un (1) mètre avec un bâtiment principal de la classe d'usages « H-4 »*
 - *L'allée d'accès servant pour l'entrée et la sortie ait une largeur de 2,7 mètres, alors que les allées d'accès servant pour l'entrée et la sortie d'un usage autre que la classe d'usages « H-1 » doivent être d'un minimum de six (6) mètres de large*
 - *L'aire gazonnée entre le stationnement et la ligne arrière de terrain ait une largeur de 0,2 mètre, alors que l'aire gazonnée requise entre la ligne arrière de terrain et l'aire de stationnement doit être d'une largeur minimale d'un (1) mètre*
 - *District : 9*
- 3.9 Refus - Dérogation mineure no. DM-2023-20139 – 271, rue Brière – Lot 6 251 337 du cadastre du Québec
- *Visant à autoriser une largeur d'entrée charretière moins large et l'implantation de conteneurs semis enfouis en cour et marge avant sans camouflage - Règlement sur le zonage numéro 0309-000 – Zone H-2376*
 - *District : 9*
- 3.10 Refus - Dérogation mineure no. DM-2023-20153 - 50, rue Lauzon – Lot 2 662 584 du cadastre du Québec
- *Le bâtiment principal empiète de 2,17 mètres dans la marge avant, réduisant la marge avant à 3,83 mètres, alors que la marge avant prescrite est de 6 mètres*
 - *Le nombre de cases de stationnement soit de 1 case, alors que le nombre requis est de 2 cases de stationnement pour une habitation unifamiliale*
 - *Le bâtiment principal empiète de 2,92 mètres dans la marge avant secondaire, réduisant la marge avant à 3,08 mètres, alors que la marge avant secondaire prescrite est de 6 mètres*
 - *La galerie en façade avant empiète de 1,12 mètre dans la marge avant, augmentant la saillie à 4,12 mètres, alors que l'empiètement maximal est de 3 mètres*
 - *Le rangement sous la galerie à l'avant soit situé en marge avant, alors que le règlement de zonage ne le permet pas en marge avant*
 - *District : 1*
- 3.11 Dérogation mineure no. DM-2023-20000 - Rue des Lacs – Lot 2 223 471 du cadastre du Québec
- *La largeur du lot projeté 6 584 653 soit de 15,24 mètres, alors que la largeur minimale prescrite à l'article 44 du règlement de lotissement est de 85 mètres pour un terrain situé le long de la rue des Lacs*
 - *District : 12*
- 3.12 Dérogation mineure no. 2023-20144 - 12, boulevard des Hauteurs – Lot 4 035 217 du cadastre du Québec
- *L'empiètement des escaliers de gauche dans la marge avant à la distance de 0,95 mètre de la ligne avant du lot, alors que la distance minimale d'une ligne de lot avant est de 1,5 mètre et l'empiètement des escaliers de droite dans la marge avant à la distance de 1,4 mètre de la ligne avant du lot, alors que la distance minimale d'une ligne de lot avant est de 1,5 mètre*
 - *District : 2*

- 3.13 Adoption d'un projet de résolution concernant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) de la Ville de Saint-Jérôme en vertu du règlement 0319-000 - PPCMOI-2023-20055 - 700, rue de Martigny ouest - Lot 3 239 289 du cadastre du Québec
- *PPCMOI visant à permettre l'agrandissement d'un bâtiment mixte isolé incluant une industrie d'armoires, de placards de cuisine et de coiffeuses de salle de bain en bois (2736) de la classe d'usages « industrie légère (I-1) » et des espaces vacants pouvant accueillir des classes d'usages commerciales (C-8, C-9, C-10) à même le lot 3 239 289 du cadastre du Québec, situé au 700, rue de Martigny Ouest*
 - *Assemblée publique : 12 mars 2023*
 - *District : 10*
- 3.14 Demande de modification au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de la Rivière-du-Nord - Rue Jean-Louis - Lot 6 505 823 du cadastre du Québec
- *Afin d'autoriser la fonction « habitation de toute densité » dans le périmètre particulier de la rue Jean-Louis situé dans une partie de l'aire d'affectation « villageoise » correspondant à l'ancien noyau villageois de Bellefeuille*
 - *District : 12*
- 3.15 Avis de motion – Règlement 0326-000 sur le comité consultatif d'urbanisme (CCU) visant à abroger et à remplacer le règlement 025-002 et les règlements modificateurs – PR-0326-000
- *Nouveau règlement*
 - *Régit la constitution du CCU conformément aux pouvoirs prévus au chapitre V intitulé La constitution de comités consultatifs d'urbanisme de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*
 - *Dispositions interprétatives, constitution et rôle, règles de fonctionnement, droits et devoirs des membres, etc.*
 - *Districts : Tous*
- 3.16 Adoption avec modification d'un second projet d'amendement au règlement 0309-000 sur le zonage, tel que déjà amendé - PR-0309-527
- *Amendement au règlement*
 - *Afin de réduire la largeur et la superficie minimale des lots ainsi que la marge latérale totale des habitations multifamiliales de 4 à 6 logements, d'alléger les dispositions concernant l'aménagement des aires de stationnement, permettre jusqu'à six (6) garages intégrés pour un même bâtiment, autoriser les galeries et les escaliers extérieurs menant à l'étage dans la cour et la marge avant et autoriser pour les galeries, un écran visuel dont la hauteur peut dépasser l'avant-toit*
 - *La modification étant d'exiger une plantation d'arbres dans la cour arrière, prohiber les réservoirs de gaz propane et exiger une distance minimale de 5 mètres entre un contenant pour matières résiduelles et une ligne mitoyenne avec une habitation (h-1)*
 - *Districts: 11-12*
- 3.17 Avis de motion – Amendement au règlement 0309-000 sur le zonage, tel que déjà amendé – PR-0309-528
- *Amendement au règlement*
 - *Afin de redécouper les limites des zones H-104, H-1096, H-1097 et C-1095, dans le but de correspondre aux lignes des lots existants*
 - *Assemblée publique : 12 mars 2024*
 - *Districts : 10 et 12*
- 3.18 Adoption – Projet d'amendement au règlement 0309-000 sur le zonage, tel que déjà amendé – PR-309-528
- *Amendement au règlement*
 - *Afin de redécouper les limites des zones H-104, H-1096, H-1097 et C-1095, dans le but de correspondre aux lignes des lots existants*
 - *Assemblée publique : 12 mars 2024*
 - *Districts : 10 et 12*
- 3.19 Dérogation mineure no DM-2023-20160 – 2171 Boulevard du Curé-Labelle – Lot 4 034 990 du cadastre du Québec
- *Visant à autoriser plus d'une enseigne, ainsi qu'une enseigne dont le type de message occupe toute l'enseigne – Règlement sur le zonage numéro 0309-000 – Zone C-2046*
 - *District : 2*

4.- DEMANDE DE PERMIS – PIIA - DÉMOLITION

- 4.1 Autorisation – Démolition no. 2023-20159 – 642, 8^e Avenue – Lot 6 358 472 du cadastre du Québec
- *District : 8*

- 4.2 Demande de permis dans le cadre de plans d'implantation et d'intégration architecturale – PIIA-2023-20126 – 469 à 473 rue Saint-Georges – Lot 2 141 080 du cadastre du Québec
- *Le retrait de l'escalier extérieur en cour arrière et la construction d'un garde-corps d'une hauteur de 3,6 pieds de hauteur, avec barrotins aux quatre (4) pouces*
 - *District : 6*
- 4.3 Demande de permis dans le cadre de plans d'implantation et d'intégration architecturale - PIIA 2023-20134 - 473, rue Loranger - Lot 2 141 770 du Cadastre du Québec - Rénovation extérieure d'un bâtiment d'intérêt patrimonial
- *Remplacer toutes les fenêtres du bâtiment, remplacer toutes les portes du bâtiment, incluant les portes patio de l'élévation arrière et peindre les murs extérieurs du bâtiment.*
 - *District : 5*

5.- PAIEMENTS DIVERS

- 5.1 Dépôt – Liste des contrats octroyés par le comité exécutif et liste des dépenses contenues dans le registre des chèques – Janvier 2024
- 5.2 Rapport sur la délégation de pouvoir – Liste des commandes et variations budgétaires – Janvier 2024
- 5.3 Dépôt – Rapport sur la délégation de pouvoir - Liste de consommation des produits en inventaire – Janvier 2024
- 5.4 Modification d'envergure d'un contrat numéro 2 – Mandat pour les services en ingénierie des travaux du nouveau Complexe sportif multifonctionnel / Centre sportif Claude Beaulieu (AO 2016-24,2 ING)
- *Retard important des travaux*
 - *Réclamation d'une augmentation des honoraires professionnels par la firme mandaté « Blondin Fortin & Associés »*
 - *Augmentation de l'envergure du contrat de la firme « Blondin Fortin & Associés », d'un montant de 23 455,47 \$ (taxes incluses), pour une continuité des services de surveillance*
- 5.5 Transfert de crédit et affectations supplémentaires – Fonds de roulement 2024
- *Ajout d'un montant affecté pour l'acquisition d'une camionnette électrique*
- 5.6 Transfert de crédit et affectations supplémentaires – Paiement comptant 2023
- *Redistribution de certains montants affectés parmi les différents projets*
- 5.7 Transferts budgétaires – Diverses aides financières octroyées à la Ville de Saint-Jérôme
- *Nécessaire suite à la réception de 2 subventions*
- 5.8 Transferts de crédits – Fonds de roulement 2023
- *Des transferts de crédit doivent être effectués sur différents projets de la liste*
- 5.9 Dépôt – Rapport sur la délégation de pouvoir – Liste de consommation des produits en inventaire – Décembre 2023

6.- ADJUDICATIONS - SOUMISSIONS

- 6.1 Adjudication de contrat de service de mobilité cellulaire – Période du 21 octobre 2023 au 20 octobre 2025
- *Soumissionnaire retenu « TELUS Communications inc. » pour un montant total de 248 346 \$, taxes incluses*
- 6.2 Adoption des critères et système de pondération et d'évaluation – Contrat à exécution sur demande de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation d'études, de plans et devis ainsi que de surveillance pour divers projets d'infrastructures municipales (AO2024-29 ING)
- *Utilisation d'un système de pondération et d'évaluation à deux étapes conforme à l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cité et villes*
- 6.3 Option de prolongation de contrat - Entretien du parc automobile du Service de police (2022-BS-003)

- Option de prolongation de contrat auprès de « Des Laurentides Ford inc. » pour un montant annuel ne pouvant excéder la somme de 122 842,66 \$, incluant les taxes, pour la période s'échelonnant du 1er avril 2024 au 31 mars 2025
- Valeur totale du contrat : 346 149,42 \$, taxes incluses

6.4 Adjudication de contrat - Achat de pièces de regards et de puisards pour 2024 (2025 en option) 2023-BS-007

- Soumissionnaire retenu « St-Germain Égouts et Aqueducs Inc. » pour un montant total de 149 781,50\$, taxes incluses
- La Ville se réserve la possibilité de se prévaloir de l'option de le reconduire pour une année supplémentaire, soit environ du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, pour un montant supplémentaire de 149 781,50\$ ce qui porterait, le cas échéant, le contrat à une valeur totale de 299 563,00\$, taxes incluses.

6.5 Adjudication de contrat - Travaux de réaménagement intérieur du poste de police situé au 444, Monseigneur-Dubois (BA 2022-32)

- Soumissionnaire retenu « Construction Via inc. » pour un montant total de 2 240 512,08 \$, taxes et contingences incluses

7.- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1 Demande d'autorisation au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) pour l'aménagement de chemins de détour temporaires sur le territoire de la Ville de Saint-Jérôme – Asphaltage de l'Autoroute 15, secteur Saint-Jérôme

- Rue De Martigny Ouest, les boulevards Roland-Godard et de La Salette ainsi que la montée Sainte-Thérèse utilisés comme chemins de détour

7.2 Modification de la Politique relative à la captation des séances du conseil municipal

- Modification de l'article 4 afin de retirer la mention de zone hors-champs

7.3 Acquisition d'une partie d'une voie publique en vertu des articles 73 et 74 de la *Loi sur les compétences municipales* - Lot 2 224 620 du cadastre du Québec

- Une partie de la rue Roy étant une voie de circulation sur le territoire de la Ville de Saint-Jérôme n'est pas la propriété de la Ville

7.4 Dépôt par la greffière des procès-verbaux de corrections datés des 26 janvier et 2 février 2024

7.5 Demande d'aide financière – Programme d'infrastructures municipales d'eau (Primeau 2023) – Services professionnels pour la préparation d'un plan de gestion des ouvrages de production et de distribution d'eau potable 2023-52

7.6 Confirmation de l'affectation du lot 6 587 323 du cadastre du Québec au domaine privé

7.7 Convention de prêt – Église Notre-Dame-de-la-Salette (1016, boulevard de la Salette) – La Fabrique de la Paroisse de Saint-Jérôme

7.8 Abrogation de la résolution CM-15632/22-11-15 – Acquisition des lots 3 240 323, 3 240 324 et 3 240 338 du cadastre du Québec

- Suite à la non conclusion d'une offre d'achat

7.9 Autorisation de lancement d'un appel de propositions sur invitation, vente du lot 6 259 281, rue Claude-Audy

7.10 Demande d'aide financière – Programme d'infrastructures municipales d'eau (Primeau 2023) – Travaux de réhabilitation de conduites d'eau potables 2023-71

7.11 Aide financière 2023 – Programme d'aide financière au développement des Transports Actifs dans les Périmètres Urbains (TAPU) – Dossier AED73473 – 36e Avenue

- Un montant maximal admissible de 216 694,00 \$ pour l'année 2023, relatif aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles au TAPU conformément aux exigences du ministre des Transports

7.12 Aide financière 2023 – Programme d'aide financière au développement des Transports Actifs dans les Périmètres Urbains (TAPU) – Dossier FTQ94248 – Avenue du Parc

- Un montant maximal admissible de 550 000,00 \$ pour l'année 2023, relatif aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles au TAPU conformément aux exigences du ministre des Transports et de la Mobilité Durable

- 7.13 Liste des fournisseurs homologués - Appel d'homologation : Système pour la perception, la gestion et le contrôle du stationnement
- 7.14 Désaffectation du lot 6 552 313 du cadastre du Québec du domaine public
- *Situé sur la rue Dagenais*
- 7.15 Aide financière 2023 – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-ES) – Dossier EKE78676-75017
- *Un montant de 10 000,00 \$ pour l'année 2023, relatif aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.*
- 7.16 Toponymie - Dénomination d'une nouvelle rue - Rue de l'Île-des-Frères

8.- RESSOURCES HUMAINES

- 8.1 Nomination au comité exécutif
- *Remplacer monsieur Mario Fauteux par monsieur Jean Junior Désormeaux*
- 8.2 Nomination - Président d'assemblée du conseil municipal
- *Monsieur Stéphane Joyal sera président de la séance du conseil municipal du 19 mars prochain*
 - *Madame Carla Pierre-Paul à titre de vice-présidente, remplacera le président si absent*
- 8.3 Embauche – Directeur adjoint – Service des travaux publics
- *Nomination de monsieur Erik Deslandes*
- 8.4 Prolongation – Adjoint au directeur général, stratégie – Direction générale
- *Monsieur Sylvain Pagé*
- 8.5 Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme
- *Véronique Armand*
 - *Sophie Bélanger*
 - *Marilou Lebeau*
 - *Diane Payette*
 - *Anne-Claire Robert*
 - *Robert Aubin*
- 8.6 Remerciement aux membres sortants du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Saint-Jérôme
- *Hakim Hani*
 - *Gilles H. Caron*
 - *Michel Rioux*
- 8.7 Restructuration du Service de police – Création de postes et nomination
- 8.8 Restructuration du Service des communications et des relations avec les citoyens – Création d'un poste
- 8.9 Création du Service des approvisionnements
- 8.10 Restructuration du Service des finances
- 8.11 Restructuration du Service des loisirs, des sports, de la culture et du développement social

9.- PÉRIODE DE QUESTIONS - CLÔTURE

- 9.1 Public – Seconde période de questions
- 9.2 Dépôt d'avis de proposition par les membres du conseil
- 9.3 Dépôt - Suivi des dépôts
- *Chaise des générations*
- 9.4 Parole au conseil

9.5 Levée de l'assemblée

Prochaine séance ordinaire : Le 19 mars 2024